

LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC. ANNONCE UN CHANGEMENT CONCERNANT L'ASSEMBLÉE ANNUELLE VIRTUELLE DES ACTIONNAIRES

Winnipeg – le 20 avril 2020 : La Société financière IGM Inc. (IGM) (TSX:IGM) a annoncé aujourd'hui que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'assemblée) aura lieu le vendredi 8 mai 2020 à 11 h, heure du Centre, de façon virtuelle seulement. Les actionnaires pourront y assister et participer par webémission audio en direct.

À l'origine, l'assemblée devait se dérouler au Metropolitan Entertainment Centre, à Winnipeg (Manitoba). IGM a décidé de tenir la réunion en ligne pour respecter les directives des agences de santé publique et des autorités gouvernementales en rapport avec la pandémie de COVID-19. Les actionnaires et autres intervenants pourront assister à l'assemblée par webémission audio en direct. Les actionnaires seront autorisés à communiquer entre eux durant l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique. Les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, soumettre des questions et voter en ligne. Les actionnaires non inscrits qui ne sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ils ne pourront pas soumettre de questions ni voter en ligne.

Pour assister à l'assemblée :

- Allez à <https://www.gowebcasting.com/10544>
- Cliquez sur « I have a login » et entrez le code d'utilisateur et le mot de passe. Le code d'utilisateur est le numéro de contrôle à 15 caractères indiqué sur votre formulaire modifié de procuration ou dans le courriel reçu de la part de Services aux investisseurs Computershare Inc. Le mot de passe est « IGM2020 » (sensible à la casse). **Les actionnaires inscrits qui ont perdu leur numéro de contrôle peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare Inc. au 1 (800) 564-6253.**
OU
- Cliquez sur « I am a guest » et remplissez le formulaire en ligne.

Il est important de rester connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée afin de voter le moment venu. Vous êtes responsable de votre connexion au réseau pendant la durée de l'assemblée. Connectez-vous au site de la réunion en ligne bien à l'avance et exécutez les étapes requises. Des détails additionnels sur la façon dont les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer et voter à l'assemblée sont fournis dans le supplément à la circulaire de sollicitation de procurations et l'avis de convocation modifié d'IGM qui sont accessibles sur <https://www.igmfincial.com/fr/relations-avec-les-investisseurs/reseignements-aux-actionnaires/assemblee-annuelle> et sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Lors de l'assemblée, parmi les points à l'ordre du jour, on demandera aux actionnaires d'envisager et, s'il est jugé raisonnable de le faire, d'adopter une résolution ordinaire confirmant la modification et la reformulation du Règlement n° 1, règlement régissant les activités commerciales et les affaires internes de la Société, qui a reçu l'approbation du conseil d'administration le 27 mars 2020 (le règlement administratif modifié et reformulé). La modification et la reformulation du Règlement n° 1 avaient pour but de permettre, sans exiger, la tenue de réunions virtuelles des actionnaires, conformément à la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « Loi »), entièrement par voie téléphonique, électronique ou par tout autre moyen de communication qui permet aux participants de communiquer adéquatement entre eux durant la réunion, et qui prévoit que chacun des actionnaires peut voter, en partie ou en totalité, par voie téléphonique, électronique ou par un autre moyen de communication mis à sa disposition par la Société, sous réserve des dispositions de la Loi. Le règlement modifié et reformulé est maintenant en vigueur. Si le règlement modifié et reformulé n'est pas confirmé par les actionnaires, il sera résilié et n'aura plus aucun effet après la conclusion de l'assemblée et le Règlement n° 1 précédent sera rétabli.

Le texte intégral du règlement modifié et reformulé est disponible sur le site <https://www.igmfinancial.com/fr/gouvernance/reglements-de-la-societe> et sous le profil d'IGM sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

IGM invite tous les actionnaires à assister et à participer à l'assemblée. Si vous êtes dans l'incapacité d'y assister, vous pouvez remplir le formulaire de procuration modifié ou le formulaire modifié d'instructions de vote qui vous a déjà été envoyé et nous le retourner dans les délais indiqués sur les formulaires pour que votre vote compte lors de l'assemblée.

La Société financière IGM Inc. est l'une des principales sociétés diversifiées de gestion d'actif et de patrimoine au Canada, et gère un actif total d'environ 148 milliards de dollars au 31 mars 2020. La Société fournit une vaste gamme de services de planification financière et des placements afin d'aider plus de deux millions de Canadiens à atteindre leurs objectifs financiers. La Société exerce principalement ses activités par l'entremise d'IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel.

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION

Pour plus d'information, communiquez avec :

Relations avec les médias

Capital-Image
(514) 739-1188, poste 239
aalepian@capital-image.com

Relations avec les investisseurs :

Keith Potter
204-955-2404
investor.relations@igmfinancial.com